

La détention à mi-temps fait sourciller l'Open VLD

■ La députée Carina Van Cauter y voit “des risques inconsidérés”. Moins de 400 détenus en profitent...

La détention à mi-temps (une semaine en prison, une semaine à la maison) : c'est le modèle de congé pénitentiaire imaginé avant l'été par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) pour les détenus condamnés à moins de dix ans de prison et pour des faits non liés au terrorisme ou à la pédophilie. Deux détenus partagent donc la même cellule en alternance. La mesure, prise pour lutter contre la surpopulation carcérale, fait sourciller l'Open VLD, partenaire du CD&V dans la majorité fédérale (N-VA, CD&V, Open VLD et MR).

Des ratés ?

Le ministre de la Justice prend “des risques inconsidérés pour la sécurité de la société”, estime la parlementaire libérale Carina Van Cauter sur sa page Facebook. Au cours des trois premiers mois, 23 détenus sur les 366 qui ont bénéficié de cette détention à mi-temps n'ont pas respecté les conditions impo-

sées, argumente-t-elle. Le système connaît donc des ratés, selon elle.

“Les peines de prison ne sont pas infligées pour le plaisir. Le but est qu'elles soient respectées, en premier lieu entre les murs d'une prison. Le système de congé prolongé doit être évalué en profondeur car les risques actuels sont trop importants”, estime la députée Open VLD. Qui plaide pour davantage de places dans les prisons du pays et pour l'instauration d'un service minimum garanti en cas de grève des gardiens.

Pas de nouveaux faits

Sollicité pour une réaction, le cabinet du ministre Geens nous a renvoyés vers la porte-parole de l'administration pénitentiaire. Kathleen Van De Vijver indique pour sa part ne pas avoir connaissance de nouveaux délits commis par des détenus en congé prolongé. Les infractions aux conditions de ce congé ont trait à des retours quelques heures trop tard à la prison ou à la consommation (interdite) d'alcool. Ces congés prolongés sont contrôlés de la même manière que les congés pénitentiaires classiques. “La plupart des détenus utilisent cette période pour tenter de se reclasser ou pour préserver des liens familiaux”, précise-t-elle.

Beaucoup de bruit pour rien ? La mesure ne fait pas l'unanimité au sein des prisons mais pour d'autres raisons que celles émises par

l'Open VLD. Difficile, quand on n'est présent qu'une semaine sur deux, de suivre une formation ou de travailler à l'extérieur. Certains gardiens grognent aussi : ils doivent faire l'inventaire de la cellule et des biens des détenus concernés quatre fois par mois. Soit du boulot en plus alors que le personnel a été réduit. Quant à lutter contre la surpopulation, le bénéfice est faible quand on sait que la mesure touche moins de 400 détenus sur les 10 200 personnes aujourd'hui à l'ombre des établissements pénitentiaires belges.

An.H.